

Les Possibles — No. 09 Printemps 2016

Bidonville de Calais : la Cabane juridique

mardi 29 mars 2016, par Raymond Blet

On la désigne comme la Jungle de Calais ; je préfère l'appeler bidonville, même si les exilés me disent que pour eux ce mot signifie la forêt. Ils sont là, 6 à 7 000, qui ne sont pas venus par hasard. Leur but, c'est l'Angleterre, qu'ils tentent d'atteindre, pour certains plusieurs fois par semaine en se cachant dans des camions ou dans les trains. D'autres espèrent y accéder légalement, parce qu'ils y ont de la famille ou des proches. La plupart parce qu'ils parlent l'anglais et qu'ils pensent y trouver du travail. Mais l'Angleterre ne veut pas d'eux et a réussi par les accords du Touquet à persuader la France, moyennant finances que la frontière anglaise commence sur le territoire français (le Royaume-Uni est membre de l'Union européenne, mais a refusé les accords de Schengen). Alors, c'est la police française qui se charge de faire comprendre aux migrants qu'ils sont indésirables !

Après la dissolution du camp de Sangatte, les migrants se sont éparpillés ; et les autorités leur ont proposé l'année dernière de s'installer à Calais, en dehors de la ville (pour mettre fin aux squats et occupations des jardins publics), sur un terrain affecté, sur une friche de zone industrielle.

Ils y ont monté leurs tentes. Devant l'insalubrité du lieu, le Tribunal administratif puis le Conseil d'État ont contraint l'État à faire preuve de plus d'humanité : quelques points d'eau, WC, ramassage des ordures.

L'État a construit à proximité le centre Jules Ferry, qui permet de mettre à disposition des migrants quelques douches, et de servir 1 000 à 1 500 repas par jour, quelques tentes pour abriter une centaine de femmes seules avec enfants. C'est dire la pénurie.

Malgré tout, ce bidonville est devenu un véritable village, partagé par différentes communautés (Afghans, Irakiens, Iraniens, Turcs, Syriens, Soudanais, Érythréens...). Les exilés y ont créé des lieux de vie (petits restaurants, épiceries, lieux de cultes...) et les associations et volontaires sur place des lieux d'expression et d'animation culturelles, tels un théâtre (dôme), une école laïque, et divers centres d'entraide et d'informations. Dernièrement, la plupart des tentes ont été remplacées par des abris en bois plus confortables et plus chauds.

Fin décembre, l'association « charpentiers sans frontière » a édifié pour le compte de l'Appel de Calais (appel de 800 cinéastes, acteurs, intellectuels...) une jolie cabane en forme de yourte. Nous avons décidé d'y faire un centre d'accès aux droits pour les migrants. Nous sommes des bénévoles, avocats, juristes français, anglais, italiens...

Nous avons travaillé avec les associations présentes sur place (je ne les nomme pas de peur d'en oublier) et les nombreux bénévoles français et anglais présents sur le site. Nous avons tissé des liens avec les barreaux d'avocats périphériques. Notre présence a permis un meilleur lien, une harmonisation une complémentarité de tous ces intervenants.

Notre bilan est positif dans trois directions où nous avons réussi à débloquer des situations intolérables.

1) L'accès aux droits pour les migrants : nous avons reçu en entretiens individuels plus de 600 exilés, dont beaucoup de mineurs et quelques femmes que nous avons conseillés en toute indépendance, car notre objectif n'est pas de les influencer sur leurs choix et parcours migratoires. Ils n'ont sans cela que l'information orientée fournie par la Préfecture et l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

Pour l'État, le but est de montrer, coûte que coûte, à l'opinion publique que la Jungle est en voie de démantèlement parce qu'il offre des solutions alternatives à chacun.

Mais, outre le fait que ces propositions sont en nombre insuffisant, elles sont illusoire. Il offre aux migrants d'intégrer un lieu grillagé où sont entassés plusieurs dizaines de conteneurs. Il s'agit de dortoirs, sans réels aménagements collectifs et dans lesquels le but premier est le contrôle des migrants. L'accès se fait par reconnaissance palmaire et mise en place d'un fichier que l'État s'est même dispensé de transmettre à la CNIL.

Une autre possibilité est le départ dans un Centre d'orientation (CAO), n'importe où en France ; des centres d'abord baptisés centres de répit. Mais ces lieux (certains sont des colonies de vacances ou autres lieux de villégiature) doivent être libérés fin mars ; et l'accueil laisse les migrants sous-informés, trompés. Ils sont en fait à la merci des préfectures locales. S'ils demandent l'asile en France, ils ont la surprise de se voir indiquer un autre pays comme responsable de leur demande, pays qu'ils doivent rejoindre sans délais.

C'est l'application de Dublin III [\[1\]](#) : doit répondre à la demande d'asile le pays où a été précédemment enregistré l'exilé par ses empreintes digitales (EURODAC), voire tout simplement un des pays qu'il a traversés au cours de son périple migratoire.

Dans ces conditions, le CAO est une tromperie d'État.

2) Nous avons aussi forcé les autorités à poursuivre les actes de violences commis sur les migrants ; en recueillant et centralisant leurs plaintes en lien avec Médecins du monde et Médecins sans frontières.

Car les violences commises, qu'elles soient le fait de la police ou de groupes xénophobes, étaient classées au motif dilatoire qu'il n'y avait pas de plaintes en bonne et due forme. Pourtant, bon nombre de victimes passent par l'hôpital pour des séjours quelquefois longs pour avoir été agressées à coups de barres de fer, de couteaux, voire de fusils.

- Il y a des disparitions inquiétantes pour lesquelles on peut craindre des décès (un au moins est établi, même si les causes sont, en l'état des recherches, indéterminées).
- Aujourd'hui, une quinzaine d'agresseurs sont sous les verrous. La police des polices mène des enquêtes pour les violences policières ; le Défenseur des droits est intervenu...

3) Enfin, nous avons contribué à permettre le début du déblocage de situations intolérables concernant les mineurs, et plus particulièrement des mineurs isolés qui ont de la famille en Angleterre (plus de 200). Ils sont plus de 400 mineurs dans le bidonville, dont 150 sans famille.

L'État s'était jusque-là contenté, par des maraudes [2] confiées à des associations, de les recenser et leur proposer de temps en temps un abri en foyer (moins d'une dizaine de places disponibles). C'était de toute manière peine perdue, puisque, le lendemain, le mineur était de retour dans la jungle auprès de ses copains, là où il pouvait compter sur la solidarité et l'usage de sa langue. L'offre est totalement inadaptée. Il faut instruire le cas du mineur sur place ; s'il a de la famille en Angleterre, établir sans délai des liens avec celle-ci ; monter une procédure de protection rapide et efficace.

Nous avons obtenu des ordonnances de protection par les Juges des enfants de Boulogne, et des désignations en urgence de représentants légaux de ces mineurs pour entamer rapidement les démarches de réunification familiale. Cela a au moins permis qu'une situation de déblocage soit envisagée lors du sommet franco-britannique d'Amiens du 3 mars 2016.

Je dois témoigner que si l'on rencontre souvent l'hostilité des pouvoirs publics et de nombre de leurs représentants, il existe aussi des gens bienveillants, qui agissent en professionnels, républicains soucieux des droits de tous (médecins, policiers, juges...) et que les Calaisiens, commerçants compris, ne sont pas racistes.

Mais l'État n'est pas à la hauteur. Il fantasme sur de prétendus extrémistes de gauche (No Borders), quasi inexistantes et peu violents, pour interdire les manifestations des différentes extrêmes droites à Calais, au prétexte de risques d'affrontements entre extrêmes ; alors qu'il devrait interdire l'expression de ces groupes racistes pour ce qu'ils sont : xénophobes.

Avec le démantèlement de la Zone Sud de la Jungle, l'État sait qu'il jette à nouveau dans l'errance plusieurs milliers de migrants (souvent des mineurs), sans abris et sans droits. Il sait aussi qu'il détruit un lieu de vie, qu'il faut certes concevoir comme provisoire, mais qui réunit des communautés unies par leur langue et leur culture, sans leur offrir de solution.

Notre Cabane juridique va continuer à vivre, là ou ailleurs, dans le ou les bidonvilles du Nord. On peut détruire une construction, mais pas une idée.

Le 2 mars, neuf Iraniens se sont mis en grève de la faim et se sont cousu la bouche pour manifester le fait que les migrants n'étaient pas entendus par les pouvoirs publics. Ils ont arrêté leur mouvement ce 25 mars, après avoir obtenu quelques assurances de l'État : promesse de protection et améliorations sensibles de la zone nord du bidonville. Il faut rester cependant vigilants ; tant de promesses n'ont pas été tenues.

Le 17 mars, un incendie criminel a entièrement détruit la Cabane. À qui profite le crime ? Quand l'État avait déjà pratiqué la terre brûlée tout autour... !

Mais la Cabane Juridique va continuer à vivre dans la zone nord ; elle va même essaimer à Grande Synthe et dans les petits bidonvilles de la région. Elle va prendre le statut d'association pour pérenniser son action. **On peut détruire une construction, mais pas une idée.**

Pour soutenir notre action RV sur le site Appel de Calais. Appel à dons lancé par Christophe Ruggia de [l'Appel des 800](#).

Notes

[1] Dublin III est le règlement juridique de l'Union européenne consacré au droit d'asile, dans le cadre de la Convention de Genève.

[2] Une maraude désigne ici une mission confiée à une association d'aide et d'accompagnement pour des personnes en situation difficile. (Note de l'éditeur LP).